**Karima Delli,** *rapporteuse pour avis de la commission des transports et du tourisme***.** – *(début de l’intervention hors micro)*... aux abus, la mise en place d’une autorité européenne du travail est plus que nécessaire: elle est indispensable. L’Europe sociale n’existe que dans les textes et jamais dans la réalité, ça suffit! Donnons-nous les moyens de mettre la loi en application et une fois pour toutes, mettons fin au dumping social.

Cette autorité permettra d’aider et d’accompagner, non seulement les travailleurs détachés, mais également les personnes établies dans un autre État membre pour y travailler. L’Union européenne doit enfin réellement agir pour les droits des travailleurs au sein de l’Union européenne afin qu’ils soient respectés et que la libre circulation demeure une réelle opportunité.

L’autorité européenne du travail pourra notamment coordonner les inspections sur tout le territoire et veiller au respect des règles sociales en vigueur. Il s’agit très clairement, mes chers collègues, d’une avancée de l’Europe sociale car, concrètement, elle existe bel et bien dans les textes, mais n’est toujours pas mise en œuvre ou respectée: cela ne pouvait plus durer et il ne faut plus que cela dure!

J’espère, mes chers collègues, que tous ensemble nous adopterons ce texte à une très large majorité.